

Comment ?

En constituant annuellement un dossier C.G.O.S permettant d'ouvrir les droits aux prestations et actions du C.G.O.S pour vous même et votre famille.

OÙ SE RENSEIGNER ?

VOTRE CORRESPONDANT C.G.O.S

Dans votre établissement hospitalier un correspondant C.G.O.S est à votre disposition pour vous informer, vous conseiller et vous remettre les documents nécessaires aux demandes de vos prestations.

VOTRE PASSEPORT C.G.O.S

Votre passeport contient toutes les prestations et actions du C.G.O.S

NOTRE SITE INTERNET

Votre dossier et toute l'actualité en ligne

www.cgos.info

NOTRE SERVEUR VOCAL

Vos dernières prestations
7j/7 - 24h/24

0 825 046 046